



**ALPES-DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°04-2022-068

PUBLIÉ LE 14 AVRIL 2022

# Sommaire

## **Centre Hospitalier de Digne et Manosque, Etablissements Publics de Santé de Castellane, Seyne-les-Alpes et Riez, EHPAD de Thoard, Valensole et Puimoisson /**

04-2021-09-16-00003 - Décision n°2021/036 du 16 septembre 2021 portant délégation générale de signature (15 pages) Page 3

04-2021-12-01-00008 - Décision n°2021/049 du 01 décembre 2021 portant délégation générale de signature (15 pages) Page 19

04-2022-01-01-00010 - Décision n°2022/001 du 01 janvier 2022 portant délégation générale d'ordonnancement (3 pages) Page 35

04-2022-02-01-00002 - Décision n°2022/002 du 01 février 2022 portant délégation générale de signature (17 pages) Page 39

## **Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité**

04-2022-04-14-00001 - AP 2022-104-001 du 14 avril 2022 portant modification des tarifs des courses de taxis pour l'année 2022 (2 pages) Page 57

Centre Hospitalier de Digne et Manosque,  
Etablissements Publics de Santé de Castellane,  
Seyne-les-Alpes et Riez, EHPAD de Thoard,  
Valensole et Puimoisson

04-2021-09-16-00003

Décision n°2021/036 du 16 septembre 2021  
portant délégation générale de signature



## **Décision n° 2021 / 036 Portant délégation générale de signature**

**Le Directeur des Centres Hospitaliers Intercommunal de Manosque et de Digne-les-Bains, des établissements publics de santé de Castellane, Riez et Seyne-les-Alpes, et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Thoard, Valensole et Puimoisson**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 et suivants ;

Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif aux modalités de délégation de signature des directeurs des Etablissements Publics de Santé pris pour l'application de la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Franck POUILLY en qualité de directeur de la direction commune des centres hospitaliers Intercommunal de Manosque, de Digne-les-Bains et, des établissements publics de santé de Banon, Castellane, Seyne-les-Alpes, Riez et de l'EHPAD de Thoard, Valensole, Puimoisson (Alpes de Haute Provence).

Vu la décision n° 2020/41 portant délégation de signature du directeur de l'établissement support du GHT des Alpes de Haute-Provence ;

Vu l'organigramme de la direction commune en annexe 1.

### **DECIDE**

#### **Article 1 : Délégation générale**

Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Christophe CROUZEVIALLÉ, adjoint au directeur et délégué au groupe de Digne-les-Bains pour la gestion des établissements de la direction commune à l'effet de signer tous actes, conventions et toutes correspondances se rapportant à l'activité desdits établissements

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe CROUZEVIALLÉ, une délégation permanente de signature est donnée à Madame Claire AILLOUD déléguée au groupe de Manosque.

## Article 2 : Délégation particulière à la direction des affaires financières

### 2.1 – Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane BRUN, Directeur Adjoint, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances relatives au domaine budgétaire, financier relevant de sa direction et toute décision relative à l'admission.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane BRUN, la même délégation est donnée :

- ✓ Madame Karine GORE, Directrice adjointe dans le cadre de ses fonctions liées à la gestion des établissements annexes de Saint-André, Forcalquier, Banon et de ses fonctions liées à la gestion du bureau des entrées.
- ✓ Madame Isabelle CLEMENT, Attachée d'administration dans le cadre de ses fonctions liées à la gestion du bureau des entrées.
- ✓ Madame Claire SALEMI, Adjoint administratif dans le cadre de ses fonctions liées à la gestion de l'EHPAD de Forcalquier,
- ✓ Madame Bélanda BRUYERE, Adjoint administrative principal dans le cadre de ses fonctions liées à la gestion de l'EHPAD de Banon,

### 2.2 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane BRUN, Directeur Adjoint, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans les champs de compétence suivants :

- domaine budgétaire et financier : titres de recettes, mandats de dépense relevant de sa direction, budgets et comptes, bordereaux d'ordonnancement, état des admissions en non-valeur, souscription d'emprunts et lignes de trésorerie
- toute décision relative à l'admission

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane BRUN, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

### 2.3 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane BRUN, Directeur Adjoint, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans les champs de compétence suivants :

- domaine budgétaire et financier : titres de recettes, mandats de dépense relevant de sa direction, budgets et comptes, bordereaux d'ordonnancement, état des admissions en non-valeur, souscription d'emprunts et lignes de trésorerie
- toute décision relative à l'admission

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane BRUN, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à Madame Magali ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers, et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

#### 2.4 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane BRUN, Directeur Adjoint, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans les champs de compétence suivants :

- domaine budgétaire et financier : titres de recettes, mandats de dépense relevant de sa direction, budgets et comptes, bordereaux d'ordonnancement, état des admissions en non-valeur, souscription d'emprunts et lignes de trésorerie
- toute décision relative à l'admission

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane BRUN, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à Madame Patricia TORINO, Attachée d'Administration Hospitalière, et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

### **Article 3 : Délégation particulière à la direction des ressources et moyens**

#### 3.1 – Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

##### 3.1.1 Ressources et Moyens

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à :

- ✓ Madame Nathalie BOURBON, Ingénieure à la direction Ressources et Moyens.
- ✓ Monsieur Alain DURAND, Ingénieur, à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Biomédical.
- ✓ Monsieur Jean-Philippe RIEBEL, Ingénieur à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Technique.
- ✓ Madame Joëlle SCHWARTZ-GABERT, Technicien Supérieur Hospitalier Service achats, magasin, transports et archives.

### 3.1.2 Permis feu

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ du permis feu.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à :

- ✓ Monsieur Jean-Philippe RIEBEL, Ingénieur à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Technique.
- ✓ Monsieur Stephane HERNANDEZ, Chef d'équipe du service technique à la direction Ressources et Moyens.
- ✓ Monsieur Stéphane ABAT, Chef d'équipe du service technique à la direction Ressources et Moyens.
- ✓ Messieurs PENAT Bruno, IBANEZ Joël, JUNIET Alexandre et LAURENT Thierry dans le cadre de leurs fonctions d'Agents SSIAP 2.

### 3.2 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

### 3.3 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à Madame Magali ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

### 3.4 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, et à Madame Patricia TORINO, Attachée d'Administration Hospitalière et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

### 3.5 – Achats

#### 3.5.1 Achats supérieurs à 40 000 € HT

L'établissement support prend en charge tous les marchés formalisés ou avenants pour un montant supérieur à 40 000 € HT à travers son directeur et la cellule des marchés du GHT04.

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directeur des achats du GHT04, à l'effet de signer en lieu et place du Directeur toutes correspondances ou décisions, tous actes ou tous achats supérieurs à 40 000 € HT entrant dans le champ du GHT04.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à Mme Nathalie BOURBON, adjointe au Directeur des achats du GHT04.

#### 3.5.2 Achats compris entre 5 000 € et 40 000 € HT

Délégation est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, directrice adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances ou décisions, tous actes ou tous achats compris entre 5000 € HT et 40 000 € HT entrant dans le champ de ses compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à Mme Nathalie BOURBON.

Pour les achats compris entre 5 000 € et 40 000 € HT, délégation de signature est également donnée aux référents achats des établissements conformément à la décision n° 2020/41 sus visée portant délégation de signature du directeur de l'établissement support du GHT des Alpes de Haute-Provence.

#### 3.5.3 Achats inférieurs à 5 000 € HT :

##### *3.5.3.1 Pour le Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque*

Délégation est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, directrice adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances ou décisions, tous actes ou tous achats inférieur à 5 000 € HT entrant dans le champ de ses compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée de la façon suivante :



- ✓ Madame Nathalie BOURBON Ingénieure à la direction Ressources et Moyens
- ✓ Monsieur Alain DURAND, Ingénieur, à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Biomédical.
- ✓ Monsieur Jean-Philippe RIEBEL, Ingénieur à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Technique.
- ✓ Madame Joëlle SCHWARTZ-GABERT, Technicien Supérieur Hospitalier Service achats, magasin, transports et archives.
- ✓ Monsieur Thomas BETTOCHI, Technicien Supérieur Hospitalier Service cuisine et en cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation est donnée Monsieur Arnaud FLAMBARD.

#### *3.5.3.2 Pour l'Etablissement Public de Santé de Riez*

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, directrice adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, ou toutes décisions, tous actes ou tous achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée.

#### *3.5.3.3 Pour l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson*

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, directrice adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, ou toutes décisions, tous actes ou tous achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée.

#### *3.5.3.4 Pour l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole*

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, directrice adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, ou toutes décisions, tous actes ou tous achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée.

## **Article 4 : Délégation particulière à la direction du service informatique**

### 4.1 – Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GOBIN, Ingénieur Informatique, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction du service informatique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique GOBIN, la même délégation est donnée à Monsieur Benoît DAEL, Technicien Informatique, à la direction du service informatique.

### 4.2 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GOBIN, Ingénieur Informatique, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction du service informatique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique GOBIN, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée.

### 4.3 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GOBIN, Ingénieur Informatique, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction du service informatique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique GOBIN, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée.

### 4.4 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GOBIN, Ingénieur Informatique, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction du service informatique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique GOBIN, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée.

## **Article 5 : Délégation particulière à la direction des ressources humaines et des affaires médicales**

### 5.1 – Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

Une délégation de signature est donnée à Madame Chloé BRIERE, Directrice Adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chloé BRIERE, la même délégation est donnée à Madame Isabelle SORI, Attachée d'administration Hospitalière et à Madame Katy DENIS, Adjointe administrative à la direction des ressources humaines et des affaires médicales, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

#### 5.2 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Madame Chloé BRIERE, Directrice Adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chloé BRIERE, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

#### 5.3 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Madame Chloé BRIERE, Directrice Adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chloé BRIERE, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à Madame Magali ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

#### 5.4 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Madame Chloé BRIERE, Directrice Adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chloé BRIERE, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à Madame Patricia TORINO, Attachée d'Administration Hospitalière et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

## Article 6 : Délégation particulière à la direction des soins

### 6.1 – Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

Une délégation de signature est donnée à Madame Josiane AVARELLO, Directrice des Soins par intérim, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Josiane AVARELLO, la même délégation est donnée à :

- Madame Carole BOUCLIER, cadre supérieur de santé,
- Monsieur Christophe FONTAINE, Faisant fonction de cadre supérieur de santé
- Madame Pascale SEILER, Coordonnateur en maïeutique,
- Madame Estelle HERDT, cadre supérieur de santé,

à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

### 6.2 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Madame Josiane AVARELLO, Directrice des Soins par intérim, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Josiane AVARELLO, la même délégation est donnée à Madame Sophia SAINTPAUL, Cadre de Santé, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

### 6.3 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Madame Josiane AVARELLO, Directrice des Soins par intérim, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Josiane AVARELLO, la même délégation est donnée Monsieur Hervé LAMURE, Infirmier Coordinateur, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

### 6.4 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Madame Josiane AVARELLO, Directrice des Soins par intérim, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Josiane AVARELLO, la même délégation est donnée à Monsieur Hervé LAMURE, Infirmier Coordinateur, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

## **Article 7 : Délégation particulière à la direction des affaires générales**

Sans objet

## **Article 8 : Délégation particulière à la pharmacie à usage intérieur**

Une délégation de signature est accordée à Madame le Docteur Valérie OLLIVIER, responsable de la pharmacie à usage intérieur du centre hospitalier de Manosque, à l'effet de signer en lieu et place du directeur, les bons de commande ou les engagements relevant de sa compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Valérie OLLIVIER, la même délégation est donnée à Mesdames les Docteurs Géraldine MICHEL, Anne FEYDEL et Sylvie GALLIANO, pharmaciens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur, les bons de commande ou les engagements relevant de sa compétence.

## **Article 9 : Délégation dans le cadre de l'astreinte administrative**

9.1 - Une délégation de signature est accordée pour le Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque à :

- Claire AILLOUD, Directrice Adjointe
- Josiane AVARELLO, Directrice des Soins par intérim
- Nathalie BOURBON, Ingénieure
- Chloé BRIERE, Directrice Adjointe
- Isabelle CLEMENT, Attachée d'administration
- Karine GORE, Directrice Adjointe
- Rosalie LETELLIER, Directrice adjointe
- Isabelle SORI, Attachée d'administration

ayant pour effet de signer tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients, dans le cadre de l'astreinte administrative.

L'administrateur de garde rendra compte immédiatement à l'issue de sa garde, des actes et décisions pris à ce titre au directeur ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions.

9.2 - Une délégation de signature est accordée pour l'établissements publics de santé de Riez et pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson et Valensole à :

- Véronique RAISON, Directrice déléguée à l'hôpital de Riez et aux EHPAD de Puimoisson et Valensole
- Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière
- Magalie ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Patricia TORINO, Attachée d'administration

**Article 10 :**

Les présentes délégations prennent effet à compter du 16 septembre 2021. Elles annulent et remplacent toutes celles qui les précèdent.

Elles seront notifiées aux intéressés et communiquées au Conseil de Surveillance et à Monsieur le Trésorier Principal.

Elles seront publiées au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence.




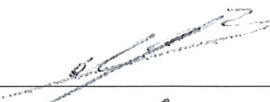




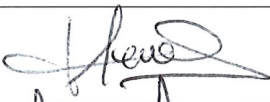


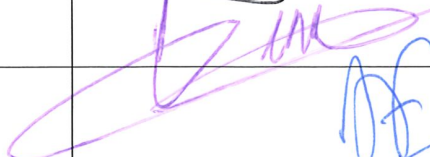





Fait à Manosque, le 16 septembre 2021

LE DIRECTEUR

Franck **POUILLY**




# Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

Monsieur Stéphane ABAT	
Madame Claire AILLOUD	
Madame Josiane AVARELLO	
Monsieur Thomas BETTOCHI	
Madame Carole BOUCLIER	
Madame Nathalie BOURBON	
Madame Chloé BRIERE	
Madame Bélanda BRUYERE	
Madame Isabelle CLEMENT	
Monsieur Benoît DAEL	
Madame Kathy DENIS	
Monsieur Alain DURAND	
Docteur Anne FEYDEL	
Monsieur Arnaud FLAMBARD	
Monsieur Christophe FONTAINE	
Docteur Sylvie GALLIANO	
Monsieur Dominique GOBIN	

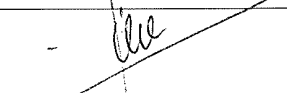
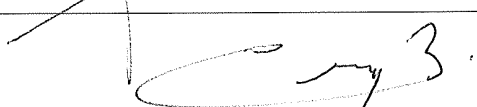
Madame Karine GORE	
Madame Estelle HERDT	
Monsieur Stéphane HERNANDEZ	
Monsieur Joel IBANEZ	
Monsieur Alexandre JUNIET	
Monsieur Thierry LAURENT	
Madame Rosalie LETELLIER	
Docteur Géraldine MICHEL	
Docteur Valérie OLLIVIER	
Monsieur Bruno PENAT	/
Monsieur Jean-Philippe RIEBEL	
Madame Claire SALEMI	
Madame Pascale SEILER	
Madame Joëlle SCHWARTZ-GABERT	
Madame Isabelle SORI	/



## Centre Hospitalier de Riez, Valensole et Puimoisson

Madame Sylvie ESMINGEAUD	
Madame Hervé LAMURE	
Madame Véronique RAISON	
Madame Magalie ROUVIER	
Madame Sophia SAINTPAUL	
Madame Patricia TORINO	

## Centre Hospitalier de Digne

Monsieur Stéphane BRUN	
Monsieur Christophe CROUZEVIALLE	

Centre Hospitalier de Digne et Manosque,  
Etablissements Publics de Santé de Castellane,  
Seyne-les-Alpes et Riez, EHPAD de Thoard,  
Valensole et Puimoisson

04-2021-12-01-00008

Décision n°2021/049 du 01 décembre 2021  
portant délégation générale de signature



## **Décision n° 2021 / 049 Portant délégation générale de signature**

**Le Directeur des Centres Hospitaliers Intercommunal de Manosque et de Digne-les-Bains, des établissements publics de santé de Castellane, Riez et Seyne-les-Alpes, et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Thoard, Valensole et Puimoisson**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 et suivants ;

Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif aux modalités de délégation de signature des directeurs des Etablissements Publics de Santé pris pour l'application de la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Franck POUILLY en qualité de directeur de la direction commune des centres hospitaliers Intercommunal de Manosque, de Digne-les-Bains et, des établissements publics de santé de Banon, Castellane, Seyne-les-Alpes, Riez et de l'EHPAD de Thoard, Valensole, Puimoisson (Alpes de Haute Provence).

Vu la décision n° 2020/41 portant délégation de signature du directeur de l'établissement support du GHT des Alpes de Haute-Provence ;

Vu l'organigramme de la direction commune en annexe 1.

### **DECIDE**

#### **Article 1 : Délégation générale**

Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Christophe CROUZEVALLE, adjoint au directeur et délégué au groupe de Digne-les-Bains pour la gestion des établissements de la direction commune à l'effet de signer tous actes, conventions et toutes correspondances se rapportant à l'activité desdits établissements

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe CROUZEVALLE, une délégation permanente de signature est donnée à Madame Claire AILLOUD déléguée au groupe de Manosque.

## Article 2 : Délégation particulière à la direction des affaires financières

### 2.1 – Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane BRUN, Directeur Adjoint, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances relatives au domaine budgétaire, financier relevant de sa direction et toute décision relative à l'admission.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane BRUN, la même délégation est donnée :

- ✓ Monsieur Hugues PONCET, Attaché d'administration hospitalière à la direction des affaires financières.
- ✓ Madame Karine GORE, Directrice adjointe dans le cadre de ses fonctions liées à la gestion des établissements annexes de Saint-André, Forcalquier, Banon et de ses fonctions liées à la gestion du bureau des entrées.
- ✓ Madame Isabelle CLEMENT, Attachée d'administration dans le cadre de ses fonctions liées à la gestion du bureau des entrées.
- ✓ Madame Claire SALEMI, Adjoint administratif dans le cadre de ses fonctions liées à la gestion de l'EHPAD de Forcalquier,
- ✓ Madame Bélanda BRUYERE, Adjoint administrative principal dans le cadre de ses fonctions liées à la gestion de l'EHPAD de Banon,

### 2.2 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane BRUN, Directeur Adjoint, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans les champs de compétence suivants :

- domaine budgétaire et financier : titres de recettes, mandats de dépense relevant de sa direction, budgets et comptes, bordereaux d'ordonnancement, état des admissions en non-valeur, souscription d'emprunts et lignes de trésorerie
- toute décision relative à l'admission

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane BRUN, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

### 2.3 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane BRUN, Directeur Adjoint, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans les champs de compétence suivants :

- domaine budgétaire et financier : titres de recettes, mandats de dépense relevant de sa direction, budgets et comptes, bordereaux d'ordonnancement, état des admissions en non-valeur, souscription d'emprunts et lignes de trésorerie
- toute décision relative à l'admission

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane BRUN, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à Madame Magali ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers, et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

#### 2.4 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane BRUN, Directeur Adjoint, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans les champs de compétence suivants :

- domaine budgétaire et financier : titres de recettes, mandats de dépense relevant de sa direction, budgets et comptes, bordereaux d'ordonnancement, état des admissions en non-valeur, souscription d'emprunts et lignes de trésorerie
- toute décision relative à l'admission

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane BRUN, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à Madame Patricia TORINO, Attachée d'Administration Hospitalière, et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

### **Article 3 : Délégation particulière à la direction des ressources et moyens**

#### 3.1 – Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

##### 3.1.1 Ressources et Moyens

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à :

- ✓ Madame Nathalie BOURBON, Ingénieure à la direction Ressources et Moyens.
- ✓ Monsieur Alain DURAND, Ingénieur, à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Biomédical.
- ✓ Monsieur Jean-Philippe RIEBEL, Ingénieur à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Technique.
- ✓ Madame Joëlle SCHWARTZ-GABERT, Technicien Supérieur Hospitalier Service achats, magasin, transports et archives.

### 3.1.2 Permis feu

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ du permis feu.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à :

- ✓ Monsieur Jean-Philippe RIEBEL, Ingénieur à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Technique.
- ✓ Monsieur Stephane HERNANDEZ, Chef d'équipe du service technique à la direction Ressources et Moyens.
- ✓ Monsieur Stéphane ABAT, Chef d'équipe du service technique à la direction Ressources et Moyens.
- ✓ Messieurs PENAT Bruno, IBANEZ Joël, JUNIET Alexandre et LAURENT Thierry dans le cadre de leurs fonctions d'Agents SSIAP 2.

### 3.2 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

### 3.3 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à Madame Magali ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

### 3.4 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, et à Madame Patricia TORINO, Attachée d'Administration Hospitalière et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

### 3.5 – Achats

#### 3.5.1 Achats supérieurs à 40 000 € HT

L'établissement support prend en charge tous les marchés formalisés ou avenants pour un montant supérieur à 40 000 € HT à travers son directeur et la cellule des marchés du GHT04.

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directeur des achats du GHT04, à l'effet de signer en lieu et place du Directeur toutes correspondances ou décisions, tous actes ou tous achats supérieurs à 40 000 € HT entrant dans le champ du GHT04.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à Mme Nathalie BOURBON, adjointe au Directeur des achats du GHT04.

#### 3.5.2 Achats compris entre 5 000 € et 40 000 € HT

Délégation est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, directrice adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances ou décisions, tous actes ou tous achats compris entre 5000 € HT et 40 000 € HT entrant dans le champ de ses compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à Mme Nathalie BOURBON.

Pour les achats compris entre 5 000 € et 40 000 € HT, délégation de signature est également donnée aux référents achats des établissements conformément à la décision n° 2020/41 sus visée portant délégation de signature du directeur de l'établissement support du GHT des Alpes de Haute-Provence.

#### 3.5.3 Achats inférieurs à 5 000 € HT :

##### *3.5.3.1 Pour le Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque*

Délégation est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, directrice adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances ou décisions, tous actes ou tous achats inférieur à 5 000 € HT entrant dans le champ de ses compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée de la façon suivante :

- ✓ Madame Nathalie BOURBON Ingénieure à la direction Ressources et Moyens
- ✓ Monsieur Alain DURAND, Ingénieur, à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Biomédical.



- ✓ Monsieur Jean-Philippe RIEBEL, Ingénieur à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Technique.
- ✓ Madame Joëlle SCHWARTZ-GABERT, Technicien Supérieur Hospitalier Service achats, magasin, transports et archives.
- ✓ Monsieur Thomas BETTOCHI, Technicien Supérieur Hospitalier Service cuisine et en cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation est donnée Monsieur Arnaud FLAMBARD.

### *3.5.3.2 Pour l'Etablissement Public de Santé de Riez*

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, directrice adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, ou toutes décisions, tous actes ou tous achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée.

### *3.5.3.3 Pour l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson*

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, directrice adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, ou toutes décisions, tous actes ou tous achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée.

### *3.5.3.4 Pour l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole*

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, directrice adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, ou toutes décisions, tous actes ou tous achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée.

## **Article 4 : Délégation particulière à la direction du service informatique**

### 4.1 – Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GOBIN, Ingénieur Informatique, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction du service informatique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique GOBIN, la même délégation est donnée à Monsieur Benoît DAEL, Technicien Informatique, à la direction du service informatique.

#### 4.2 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GOBIN, Ingénieur Informatique, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction du service informatique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique GOBIN, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée.

#### 4.3 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GOBIN, Ingénieur Informatique, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction du service informatique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique GOBIN, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée.

#### 4.4 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GOBIN, Ingénieur Informatique, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction du service informatique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique GOBIN, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée.

<b>Article 5 : Délégation particulière à la direction des ressources humaines et des affaires médicales</b>
---

#### 5.1 – Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

Une délégation de signature est donnée à Madame Chloé BRIERE, Directrice Adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chloé BRIERE, la même délégation est donnée à Madame Katy DENIS, Adjointe administrative à la direction des ressources humaines et des affaires médicales, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

## 5.2 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Madame Chloé BRIERE, Directrice Adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chloé BRIERE, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

## 5.3 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Madame Chloé BRIERE, Directrice Adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chloé BRIERE, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à Madame Magali ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

## 5.4 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Madame Chloé BRIERE, Directrice Adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chloé BRIERE, la même délégation est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à Madame Patricia TORINO, Attachée d'Administration Hospitalière et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

## **Article 6 : Délégation particulière à la direction des soins**

### 6.1 – Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

Une délégation de signature est donnée à Madame Josiane AVARELLO, Directrice des Soins par intérim, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Josiane AVARELLO, la même délégation est donnée à :

- Madame Carole BOUCLIER, cadre supérieur de santé,
- Monsieur Christophe FONTAINE, Faisant fonction de cadre supérieur de santé

- Madame Pascale SEILER, Coordonnateur en maïeutique,
- Madame Estelle HERDT, cadre supérieur de santé,

à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

#### 6.2 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Madame Josiane AVARELLO, Directrice des Soins par intérim, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Josiane AVARELLO, la même délégation est donnée à Madame Sophia SAINTPAUL, Cadre de Santé, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

#### 6.3 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Madame Josiane AVARELLO, Directrice des Soins par intérim, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Josiane AVARELLO, la même délégation est donnée Monsieur Hervé LAMURE, Infirmier Coordinateur, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

#### 6.4 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Madame Josiane AVARELLO, Directrice des Soins par intérim, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Josiane AVARELLO, la même délégation est donnée à Monsieur Hervé LAMURE, Infirmier Coordinateur, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

### **Article 7 : Délégation particulière à la direction des affaires générales**

Une délégation de signature est donnée à Madame Johanna DURAND, Adjoint des cadres, à l'effet de signer, en lieu et place du directeur, toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions liées aux attributions de la direction des affaires générales.

## **Article 8 : Délégation particulière à la pharmacie à usage intérieur**

Une délégation de signature est accordée à Madame le Docteur Valérie OLLIVIER, responsable de la pharmacie à usage intérieur du centre hospitalier de Manosque, à l'effet de signer en lieu et place du directeur, les bons de commande ou les engagements relevant de sa compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Valérie OLLIVIER, la même délégation est donnée à Mesdames les Docteurs Géraldine MICHEL, Anne FEYDEL et Sylvie GALLIANO, pharmaciens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur, les bons de commande ou les engagements relevant de sa compétence.

## **Article 9 : Délégation dans le cadre de l'astreinte administrative**

9.1 - Une délégation de signature est accordée pour le Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque à :

- Claire AILLOUD, Directrice Adjointe
- Josiane AVARELLO, Directrice des Soins par intérim
- Nathalie BOURBON, Ingénieure
- Chloé BRIERE, Directrice Adjointe
- Isabelle CLEMENT, Attachée d'administration
- Karine GORE, Directrice Adjointe
- Rosalie LETELLIER, Directrice adjointe

ayant pour effet de signer tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients, dans le cadre de l'astreinte administrative.

L'administrateur de garde rendra compte immédiatement à l'issue de sa garde, des actes et décisions pris à ce titre au directeur ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions.

9.2 - Une délégation de signature est accordée pour l'établissements publics de santé de Riez et pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson et Valensole à :

- Véronique RAISON, Directrice déléguée à l'hôpital de Riez et aux EHPAD de Puimoisson et Valensole
- Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière
- Magalie ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Patricia TORINO, Attachée d'administration

**Article 10 :**

Les présentes délégations prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021. Elles annulent et remplacent toutes celles qui les précèdent.

Elles seront notifiées aux intéressés et communiquées au Conseil de Surveillance et à Monsieur le Trésorier Principal.

Elles seront publiées au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence.

Fait à Manosque, le 1<sup>er</sup> décembre 2021


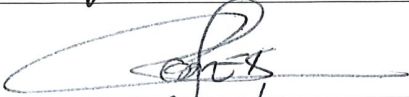





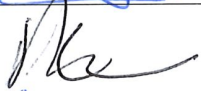
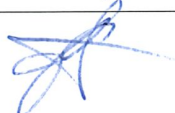



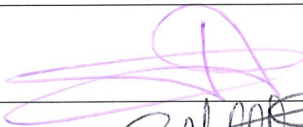

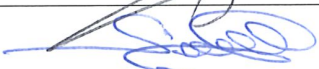
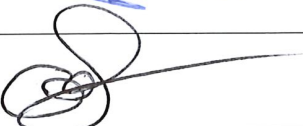
LE DIRECTEUR

Franck POUILLY



## Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

Monsieur Stéphane ABAT	
Madame Claire AILLOUD	
Madame Josiane AVARELLO	
Monsieur Thomas BETTOCHI	
Madame Carole BOUCLIER	
Madame Nathalie BOURBON	
Madame Chloé BRIERE	
Madame Bélanda BRUYERE	
Madame Isabelle CLEMENT	
Monsieur Benoît DAEL	
Madame Kathy DENIS	
Monsieur Alain DURAND	
Madame Johanna DURAND	
Docteur Anne FEYDEL	
Monsieur Arnaud FLAMBARD	
Monsieur Christophe FONTAINE	
Docteur Sylvie GALLIANO	

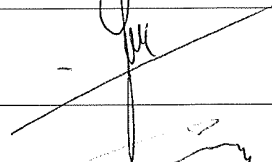

Monsieur Dominique GOBIN	
Madame Karine GORE	
Madame Estelle HERDT	
Monsieur Stéphane HERNANDEZ	
Monsieur Joel IBANEZ	
Monsieur Alexandre JUNIET	
Monsieur Thierry LAURENT	
Madame Rosalie LETELLIER	
Docteur Géraldine MICHEL	
Docteur Valérie OLLIVIER	
Monsieur Bruno PENAT	
Monsieur Hugues PONCET	
Monsieur Jean-Philippe RIEBEL	
Madame Claire SALEMI	
Madame Pascale SEILER	
Madame Joëlle SCHWARTZ-GABERT	



## Centre Hospitalier de Riez, Valensole et Puimoisson

Madame Sylvie ESMINGEAUD	
Madame Hervé LAMURE	
Madame Véronique RAISON	
Madame Magalie ROUVIER	
Madame Sophia SAINTPAUL	
Madame Patricia TORINO	

## Centre Hospitalier de Digne

Monsieur Stéphane BRUN	
Monsieur Christophe CROUZEVIALLE	

Centre Hospitalier de Digne et Manosque,  
Etablissements Publics de Santé de Castellane,  
Seyne-les-Alpes et Riez, EHPAD de Thoard,  
Valensole et Puimoisson

04-2022-01-01-00010

Décision n°2022/001 du 01 janvier 2022 portant  
délégation générale d'ordonnancement



**Décision n° 2022 / 001**  
**Portant délégation générale d'ordonnancement**

**Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque,  
De l'établissement public de santé de, Riez  
et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole et  
Puimoisson**

Vu le code la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 et suivants ;

Vu les articles D.6143-33 à D.6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif aux modalités de délégation de signature des directeurs des Etablissements Publics de Santé pris pour l'application de la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le code de la santé publique,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Franck POUILLY en qualité de directeur de la direction commune des centres hospitaliers Intercommunal de Manosque, de Digne-les-Bains et, des établissements publics de santé de Banon, Castellane, Seyne-les-Alpes, Riez et de l'EHPAD de Thoard, Valensole, Puimoisson (Alpes de Haute Provence).

**DECIDE**

**Article 1 : Délégation générale d'ordonnancement**

Une délégation générale d'ordonnancement est attribuée à Monsieur Stéphane BRUN, directeur adjoint.

**Article 2 : Délégation générale d'ordonnancement pour les différents établissements en cas d'absence ou d'empêchement**

**Pour le Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque :**

Une délégation générale secondaire est donnée à Monsieur Hugues PONCET, Attaché d'administration hospitalière en charge des finances et en son absence à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice Adjointe.

### **Pour l'établissement public de santé de Riez :**

Une délégation générale secondaire est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière en charge des finances et en son absence à Madame Corinne SALADIN, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

### **Pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson :**

Une délégation générale secondaire est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière en charge des finances et en son absence à Madame Magali ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

### **Pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole :**

Une délégation générale secondaire est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière en charge des finances et en son absence à Madame Patricia TORINO, Attachée d'Administration Hospitalière.

### **Article 3**

Cette délégation concerne l'ensemble des comptes du budget principal (exploitation et investissement), ainsi que des budgets annexes. Cela comprend notamment :

- Signature des bordereaux de mandats et de recettes pour chaque budget ;
- Signature du certificat de priorité des bordereaux de mandats ;
- Signature des états des admissions en non-valeur ;
- Signature des emprunts ;
- Signature des avis de tirage et de remboursement des lignes de trésorerie.

### **Article 4**

Les présentes délégations prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elles annulent et remplacent toutes celles qui les précèdent.

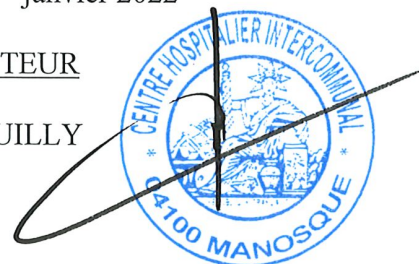
Elles seront notifiées aux intéressés et communiquées au Conseil de Surveillance et à Monsieur le Trésorier Principal.

Elles seront publiées au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence

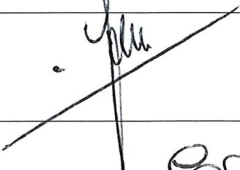


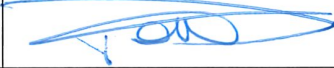



Fait à Manosque, 1<sup>er</sup> janvier 2022

LE DIRECTEUR

Franck POUILLY



Spécimens de signatures

Monsieur Stéphane BRUN	
Madame Sylvie ESMINGEAUD	
Madame Rosalie LETELLIER	
Monsieur Hugues PONCET	
Madame Magali ROUVIER	
Madame Corinne SALADIN	
Madame Patricia TORINO	

Centre Hospitalier de Digne et Manosque,  
Etablissements Publics de Santé de Castellane,  
Seyne-les-Alpes et Riez, EHPAD de Thoard,  
Valensole et Puimoisson

04-2022-02-01-00002

Décision n°2022/002 du 01 février 2022 portant  
délégation générale de signature



## **Décision n° 2022 / 002** **Portant délégation générale de signature**

**Le Directeur des Centres Hospitaliers Intercommunal de Manosque et de Digne-les-Bains, des établissements publics de santé de Castellane, Riez et Seyne-les-Alpes, et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Thoard, Valensole et Puimoisson**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 et suivants ;

Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif aux modalités de délégation de signature des directeurs des Etablissements Publics de Santé pris pour l'application de la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 20 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Franck POUILLY en qualité de directeur de la direction commune des centres hospitaliers Intercommunal de Manosque, de Digne-les-Bains et, des établissements publics de santé de Banon, Castellane, Seyne-les-Alpes, Riez et de l'EHPAD de Thoard, Valensole, Puimoisson (Alpes de Haute Provence).

Vu la décision n° 2021/59 portant délégation de signature du directeur de l'établissement support du GHT des Alpes de Haute-Provence ;

Vu l'organigramme de la direction commune en annexe 1.

### **DECIDE**

#### **Article 1 : Délégation générale**

Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Christophe CROUZEVIALLÉ, adjoint au directeur et délégué au groupe de Digne-les-Bains pour la gestion des établissements de la direction commune à l'effet de signer tous actes, conventions et toutes correspondances se rapportant à l'activité desdits établissements

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe CROUZEVIALLÉ, une délégation permanente de signature est donnée à Madame Claire AILLOUD déléguée au groupe de Manosque.



## Article 2 : Délégation particulière à la direction des affaires financières

### 2.1 – Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane BRUN, Directeur Adjoint, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances relatives au domaine budgétaire, financier relevant de sa direction et toute décision relative à l'admission.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane BRUN, la même délégation est donnée à Monsieur Hugues PONCET, Attaché d'administration hospitalière à la direction des affaires financières.

### 2.2 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans les champs de compétence suivants :

- Domaine budgétaire et financier : engagement de dépenses relevant de sa direction, budgets et comptes, souscription d'emprunts et lignes de trésorerie
- Toute décision relative à l'admission

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

### 2.3 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans les champs de compétence suivants :

- Domaine budgétaire et financier : engagement de dépenses relevant de sa direction, budgets et comptes, souscription d'emprunts et lignes de trésorerie
- Toute décision relative à l'admission

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière et en son absence à Madame Magali ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

### 2.4 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans les champs de compétence suivants :

- Domaine budgétaire et financier : engagement de dépenses relevant de sa direction, budgets et comptes, souscription d'emprunts et lignes de trésorerie
- Toute décision relative à l'admission

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Patricia TORINO, Attachée d'Administration Hospitalière et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

### **Article 3 : Délégation particulière à la direction des ressources et moyens**

#### 3.1 – Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

##### 3.1.1 Ressources et Moyens

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à :

- ✓ Madame Nathalie BOURBON, Ingénieure à la direction Ressources et Moyens.
  - En son absence à Monsieur Alain DURAND, Ingénieur Hospitalier à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Biomédical.
  - En son absence à Monsieur Jean-Philippe RIEBEL, Ingénieur Hospitalier à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Technique.
  - En son absence à Madame Joëlle SCHWARTZ-GABERT, Technicien Supérieur Hospitalier Service achats, magasin, transports et archives.

##### 3.1.2 Permis feu

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directrice des Ressources et Moyens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ du permis feu.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à :

- ✓ Monsieur Jean-Philippe RIEBEL, Ingénieur à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Technique.
  - En son absence à Monsieur Stephane HERNANDEZ, Chef d'équipe du service technique à la direction Ressources et Moyens sur Manosque (Hôpital, EHPAD, USLD).
  - En son absence à Monsieur Stéphane ABAT, Chef d'équipe du service technique à la direction Ressources et Moyens sur Forcalquier et Banon.

- En son absence à Messieurs PENAT Bruno, IBANEZ Joël, JUNIET Alexandre et LAURENT Thierry dans le cadre de leurs fonctions d'Agents SSIAP 2 (salariés mis à disposition sur l'hôpital de Manosque par la société HCH Protection).

### 3.2 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

### 3.3 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière et à Madame Magali ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

### 3.4 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Ressources et Moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Patricia TORINO, Attachée d'Administration Hospitalière et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

### 3.5 – Achats

#### 3.5.1 Achats supérieurs à 40 000 € HT

L'établissement support prend en charge tous les marchés formalisés ou avenants pour un montant supérieur à 40 000 € HT à travers son directeur et la cellule des marchés du GHT04.

Une délégation de signature est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, Directeur des achats du GHT04, à l'effet de signer en lieu et place du Directeur toutes correspondances ou décisions, tous actes ou tous achats supérieurs à 40 000 € HT entrant dans le champ du GHT04.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à Mme Nathalie BOURBON, adjointe au Directeur des achats du GHT04.

### 3.5.2 Achats compris entre 5 000 € et 40 000 € HT

Délégation est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, directrice adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances ou décisions, tous actes ou tous achats compris entre 5000 € HT et 40 000 € HT entrant dans le champ de ses compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée à Mme Nathalie BOURBON.

Pour les achats compris entre 5 000 € et 40 000 € HT, une délégation de signature est également donnée aux référents achats des établissements conformément à la décision n° 2020/41 sus visée portant délégation de signature du directeur de l'établissement support du GHT des Alpes de Haute-Provence.

### 3.5.3 Achats inférieurs à 5 000 € HT :

#### *3.5.3.1 Pour le Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque*

Une délégation est donnée à Madame Rosalie LETELLIER, directrice adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances ou décisions, tous actes ou tous achats inférieur à 5 000 € HT entrant dans le champ de ses compétences.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Rosalie LETELLIER, la même délégation est donnée de la façon suivante :

- ✓ Madame Nathalie BOURBON Ingénieure à la direction Ressources et Moyens
  - En son absence à Monsieur Alain DURAND, Ingénieur, à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Biomédical.
  - En son absence à Monsieur Jean-Philippe RIEBEL, Ingénieur à la direction Ressources et Moyens dans le cadre de ses fonctions liés à la gestion du service Technique.
  - En son absence à Madame Joëlle SCHWARTZ-GABERT, Technicien Supérieur Hospitalier Service achats, magasin, transports et archives.
  - En son absence à Monsieur Thomas BETTOCHI, Technicien Supérieur Hospitalier Service cuisine et en cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation est donnée Monsieur Arnaud FLAMBARD.

#### *3.5.3.2 Pour l'Etablissement Public de Santé de Riez*

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, ou toutes décisions, tous actes ou tous achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

### *3.5.3.3 Pour l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson*

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, ou toutes décisions, tous actes ou tous achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière, à Madame Magali ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers et à Madame Patricia TORINO, Attachée d'Administration Hospitalière.

### *3.5.3.4 Pour l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole*

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, ou toutes décisions, tous actes ou tous achats.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Patricia TORINO, Attachée d'Administration Hospitalière et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

## **Article 4 : Délégation particulière à la direction du service informatique**

### 4.1 – Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

Une délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique GOBIN, Ingénieur Informatique, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction du service informatique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique GOBIN, la même délégation est donnée à Monsieur Benoît DAEL, Technicien Informatique, à la direction du service informatique.

### 4.2 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction du service informatique.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

#### 4.3 – Etablissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l’effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction du service informatique.

En cas d’absence ou d’empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d’administration hospitalière et à Madame Magali ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers

#### 4.4 – Etablissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l’effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction du service informatique.

En cas d’absence ou d’empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d’administration hospitalière et à Madame Patricia TORINO, Attachée d’Administration Hospitalière

<b>Article 5 : Délégation particulière à la direction des ressources humaines et des affaires médicales</b>
---

#### 5.1 – Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

Une délégation de signature est donnée à Madame Chloé BRIERE, Directrice Adjointe, à l’effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

En cas d’absence ou d’empêchement de Madame Chloé BRIERE, la même délégation est donnée à Madame Frédérique VIGNAUD, Attachée d’Administration Hospitalière, à l’effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

#### 5.2 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l’effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

En cas d’absence ou d’empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d’administration hospitalière.

### 5.3 – Etablissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l’effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

En cas d’absence ou d’empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d’administration hospitalière et à Madame Magali ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

### 5.4 – Etablissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l’effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des ressources humaines et des affaires médicales.

En cas d’absence ou d’empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Patricia TORINO, Attachée d’Administration Hospitalière et à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d’administration hospitalière.

## **Article 6 : Délégation particulière à la direction des soins**

### 6.1 – Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

Une délégation de signature est donnée à Madame Josiane AVARELLO, Directrice des Soins par intérim, à l’effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

En cas d’absence ou d’empêchement de Madame Josiane AVARELLO, la même délégation est donnée dans leur secteur d’activité à :

- Madame Carole BOUCLIER, cadre supérieur de santé,
- Monsieur Christophe FONTAINE, Faisant fonction de cadre supérieur de santé
- Madame Pascale SEILER, Coordonnateur en maïeutique,
- Madame Estelle HERDT, cadre supérieure de santé,

à l’effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

### 6.2 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l’effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sophia SAINTPAUL, Cadre de Santé, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

### 6.3 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée Monsieur Hervé LAMURE, Cadre de santé, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

### 6.4 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Monsieur Hervé LAMURE, Cadre de santé, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction des soins.

## **Article 7 : Délégation particulière à la direction des affaires générales**

Une délégation de signature est donnée à Madame Johanna DURAND, Adjoint des cadres, à l'effet de signer, en lieu et place du directeur, toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions liées aux attributions de la direction des affaires générales.

## **Article 8 : Délégation particulière à la direction Qualité Gestion des Risques**

### 8.1 – Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

Une délégation de signature est donnée à Madame Alexandra BASQUEZ, directrice adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Qualité Gestion des Risques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame BASQUEZ, la même délégation est donnée à Madame Cécile CRISTIANO, Ingénieure Qualité.



## 8.2 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Qualité Gestion des Risques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

## 8.3 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Qualité Gestion des Risques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

## 8.4 – Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la direction Qualité Gestion des Risques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière et à Madame Patricia TORINO, Attachée d'Administration Hospitalière.

## **Article 9 : Délégation particulière à la relation avec les usagers**

### 9.1 – Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

Une délégation de signature est donnée à Madame Alexandra BASQUEZ, directrice adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la relation avec les usagers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame BASQUEZ, la même délégation est donnée à Madame Johanna DURAND, adjoint des cadres hospitaliers à la direction générale.

### 9.2 – Etablissement Public de Santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l'effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la relation avec les usagers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière.

### 9.3 – Etablissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l’effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la relation avec les usagers.

En cas d’absence ou d’empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d’administration hospitalière puis à Madame Magali ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

### 9.4 – Etablissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes de Valensole

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice déléguée, à l’effet de signer en lieu et place du directeur toutes correspondances, tous actes ou toutes décisions entrant dans le champ de compétence de la relation avec les usagers.

En cas d’absence ou d’empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d’administration hospitalière et à Madame Patricia TORINO, Attachée d’Administration Hospitalière.

## **Article 10 : Délégation particulière aux responsables des sites annexes**

### 10.1. CHI MANOSQUE - Etablissements Saint André, Saint Michel (EHPAD & SSR) et Le Crou de Bane)

Une délégation de signature est accordée à Madame Karine GORE, Directrice Adjointe, à l’effet de signer, en lieu et place du directeur, les contrats de séjour et les courriers aux familles.

En cas d’absence ou d’empêchement de Madame Karine GORE, la même délégation est donnée à Madame Estelle HERDT, cadre supérieure de santé.

### 10.2. Etablissement public de santé de Riez et pour les établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson et Valensole

Une délégation de signature est accordée à Madame Véronique RAISON, Directrice Adjointe, à l’effet de signer, en lieu et place du directeur, les contrats de séjour et les courriers aux familles.

En cas d’absence ou d’empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d’administration hospitalière, à Madame Patricia TORINO, Attachée d’Administration Hospitalière et à Madame Magali ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers.

## **Article 11 : Délégation particulière à la pharmacie à usage intérieur**

### 11.1. CHI MANOSQUE - Etablissements Saint André, Saint Michel (EHPAD & SSR) et Le Crou de Bane)

Une délégation de signature est donnée à Madame le Docteur Valérie OLLIVIER, responsable de la pharmacie à usage intérieur du centre hospitalier de Manosque, à l'effet de signer en lieu et place du directeur, les bons de commande ou les engagements relevant de sa compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Valérie OLLIVIER, la même délégation est donnée à Mesdames les Docteurs Géraldine MICHEL, Anne FEYDEL et Sylvie GALLIANO, pharmaciens, à l'effet de signer en lieu et place du directeur, les bons de commande ou les engagements relevant de sa compétence.

### 11.2. Etablissement public de santé de Riez

Une délégation de signature est donnée à Madame Véronique RAISON, Directrice Adjointe, à l'effet de signer en lieu et place du directeur, les bons de commande ou les engagements relevant de sa compétence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique RAISON, la même délégation est donnée à Madame Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière, puis à Madame le Docteur Anne-Laetitia TRAMINI, pharmacienne de la pharmacie à usage intérieur de l'Etablissement public de santé de Riez à l'effet de signer en lieu et place du directeur, les bons de commande ou les engagements relevant de sa compétence.

## **Article 12 : Délégation dans le cadre de l'astreinte administrative**

### 12.1 - Une délégation de signature est accordée pour le Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque à :

- Claire AILLOUD, Directrice Adjointe
- Josiane AVARELLO, Directrice des Soins par intérim
- Nathalie BOURBON, Ingénieure
- Chloé BRIERE, Directrice Adjointe
- Karine GORE, Directrice Adjointe
- Rosalie LETELLIER, Directrice adjointe
- Hugues PONCET, Attaché d'administration

Ayant pour effet de signer tout document de quelque nature qu'il soit, présentant un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement ou l'intérêt des patients, dans le cadre de l'astreinte administrative.

L'administrateur de garde rendra compte immédiatement à l'issue de sa garde, des actes et décisions pris à ce titre au directeur ou, en son absence, au cadre de direction assurant l'intérim de ses fonctions.

12.2 - Une délégation de signature est accordée pour l'établissements publics de santé de Riez et pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Puimoisson et Valensole à :

- Angélique CLEMENTE, Référente Ressources Humaines
- Sylvie ESMINGEAUD, Attachée d'administration hospitalière
- Sabrina JOSEPH, Adjoint Administratif
- Hervé LAMURE, Cadre de Santé
- Véronique RAISON, Directrice déléguée à l'hôpital de Riez et aux EHPAD de Puimoisson et Valensole
- Magalie ROUVIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Sophia SAINTPAUL, Cadre de Santé
- Patricia TORINO, Attachée d'administration

**Article 13 :**

Les présentes délégations prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2022. Elles annulent et remplacent toutes celles qui les précèdent.

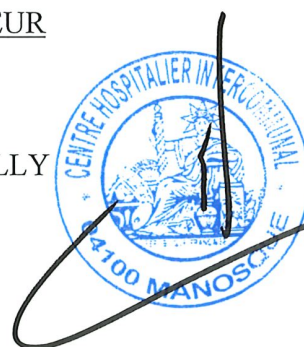
Elles seront notifiées aux intéressés et communiquées au Conseil de Surveillance et à Monsieur le Trésorier Principal.

Elles seront publiées au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence.



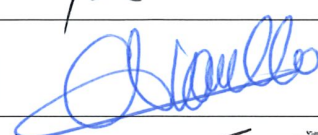

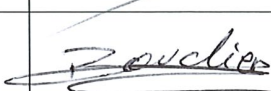



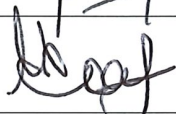
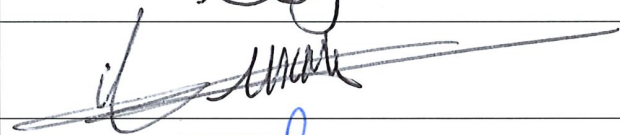
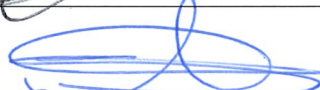



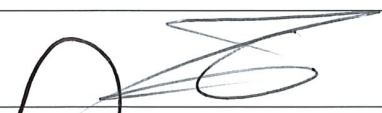



Fait à Manosque, le 1<sup>er</sup> février 2022














LE DIRECTEUR

Franck POUILLY



## Centre Hospitalier Intercommunal de Manosque

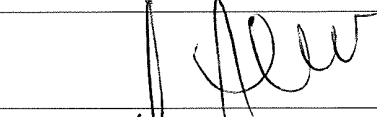
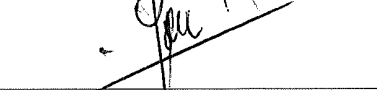
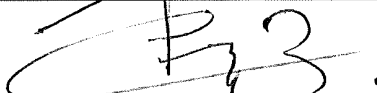
Monsieur Stéphane ABAT	
Madame Claire AILLOUD	
Madame Josiane AVARELLO	
Monsieur Thomas BETTOCHI	
Madame Carole BOUCLIER	
Madame Nathalie BOURBON	
Madame Chloé BRIERE	
Madame Cécile CRISTIANO	
Monsieur Benoît DAEL	
Monsieur Alain DURAND	
Madame Johanna DURAND	
Docteur Anne FEYDEL	
Monsieur Arnaud FLAMBARD	
Monsieur Christophe FONTAINE	
Docteur Sylvie GALLIANO	
Monsieur Dominique GOBIN	
Madame Karine GORE	
Madame Estelle HERDT	

Monsieur Stéphane HERNANDEZ	
Monsieur Joel IBANEZ	
Monsieur Alexandre JUNIET	
Monsieur Thierry LAURENT	
Madame Rosalie LETELLIER	
Docteur Géraldine MICHEL	
Docteur Valérie OLLIVIER	
Monsieur Bruno PENAT	
Monsieur Hugues PONCET	
Monsieur Jean-Philippe RIEBEL	
Madame Pascale SEILER	
Madame Joëlle SCHWARTZ-GABERT	
Madame Frédérique VIGNAUD	

## Centre Hospitalier de Riez, Valensole et Puimoisson

Madame Angélique CLEMENTE	
Madame Sylvie ESMINGEAUD	
Madame Sabrina JOSEPH	
Madame Hervé LAMURE	
Madame Véronique RAISON	
Madame Magalie ROUVIER	
Madame Sophia SAINTPAUL	
Madame Patricia TORINO	
Madame Anne-Laetitia TRAMINI	

## Centre Hospitalier de Digne

Madame Alexandra BASQUEZ	
Monsieur Stéphane BRUN	
Monsieur Christophe CROUZEVIALLE	



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2022-04-14-00001

AP 2022-104-001 du 14 avril 2022 portant  
modification des tarifs des courses de taxis pour  
l'année 2022

Digne-les-Bains, le 14 avril 2022

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DES COURSES DE TAXIS POUR L'ANNÉE 2022  
n°2022 – 104 - 001**

**LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

Chevalier de l'ordre national du Mérite

**VU** l'arrêté préfectoral N° 2022 – 019 - 007;

**VU** l'arrêté ministériel du 29 mars 2022 portant revalorisation infra-annuelle des tarifs des courses de taxi en 2022 ;

**VU** l'avis de la directrice de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence formulé après consultation de la Caisse primaire d'Assurance Maladie des Alpes-de-Haute-Provence et des représentants des organisations professionnelles de taxi ;

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée par courriels le 11 avril 2022 ;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture ,

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'article 1<sup>o</sup> de l'arrêté préfectoral N° 2022 – 019 – 007 est modifié ainsi qu'il suit :

- Valeur de la chute : en fonction de la distance parcourue et du tarif kilométrique, le compteur horokilométrique affichera des variations de prix successives de 0,10 €.
- Prise en charge : 2,27 €.
- Heure d'attente ou marche lente : 25,20 €, soit une chute de 0,10 € toutes les 14,29 secondes.
- Tableau des tarifs kilométriques en vigueur :

TARIF	Couleur du répétiteur lumineux extérieur	Définition de la course	Tarif kilométrique	Distance parcourus en mètre pendant une chute de 0,10 €
Tarif A	Blanche	La course de jour avec retour en charge à la station.	1,04 €	96,15 m
Tarif B	Orange	La course de nuit ou sur routes enneigées ou verglacées ou les dimanches et jours fériés avec retour en charge à la station.	1,57 €	63,89 m
Tarif C	Bleue	La course de jour avec retour à vide à la station.	2,08 €	48,08 m
Tarif D	Verte	La course de nuit ou sur routes enneigées ou verglacées ou les dimanches et jours fériés avec retour à vide à la station.	3,13 €	31,95 m

Le reste est inchangé.

### **Article 2 :**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de sa publication.

### **Article 3 :**

M. le Secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, Mme la directrice de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, M. le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie départemental, M. le Commissaire divisionnaire, Mme la Directrice départementale de la Sécurité publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire général,

  
Paul François SCHIRA

### **Voies et délais de recours**

Dans les deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours administratif gracieux auprès de la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence – DCL – Bureau des étrangers, de la nationalité et des usagers de la route – 8, rue du Docteur Romieu – 04016 DIGNE-LES-BAINS Cedex.
- un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Délégation à la Sécurité routière / Sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire – Place Beauvau – 75800 PARIS.
- un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil - 13281 Marseille Cedex 06, au plus tard avant l'expiration du deuxième mois suivant la date de notification ou du deuxième mois suivant la date du rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Ces recours doivent être adressés par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception, et exposer les arguments et faits nouveaux. Copie de la décision contestée doit y être jointe.

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)